

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de l'Abbé Féret, le dimanche 1er octobre 2023,

N°2023-201

Objet :

Fête Brévière

Circulation/Stationnement

Rue de l'Abbé Féret

Dimanche 1er/10 2023

ARRETE :

Article I :

La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits rue de l'Abbé Féret, le dimanche 1er octobre 2023 de 06h00 à 20h00 (à l'exception des riverains et des services de sécurité).

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux de sécurité réglementaires.

Article III :

Monsieur l'agent de surveillance de la voie publique et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-les-Eaux, le 21 septembre 2023

Madame le Maire,
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet
De Forges-les-Eaux le : **25 SEP. 2023**